

LA FRANCE DANS LA MONDIALISATION

Depuis les années 1950, les importations et les exportations françaises n'ont cessé d'augmenter, marquant l'implication de notre pays dans le commerce mondial.

Régulièrement, l'Insee publie des études destinées à permettre à tout un chacun de mieux cerner une notion macroéconomique. Dans ce cadre, le célèbre institut a récemment réuni au sein d'un dossier mis en ligne sur son site un ensemble de chiffres-clés en rapport avec la mondialisation.

LA CROISSANCE DU COMMERCE MONDIAL

L'intensification des échanges marchands internationaux est l'un des principaux indicateurs permettant de mesurer l'évolution de la mondialisation. Et selon les chiffres diffusés par l'Insee, le volume du commerce mondial a été multiplié par 6,8 entre 1980 et 2017. Dans le même temps, le volume du PIB mondial n'a été multiplié que par 3,5. Toutefois, ce décalage de taux de croissance tend à fortement s'atténuer depuis la crise financière de 2008. Ainsi, « *depuis 2011, les taux de croissance du commerce mondial et du PIB mondial sont quasiment identiques ; la mondialisation semble avoir atteint un palier* », notent les analystes de l'Insee.

D'un point de vue géographique, l'étude nous apprend également que l'Europe reste le continent le plus impliqué économiquement dans la mondialisation. Ainsi, en 2016, notre continent génère 37,2 % des exportations mondiales, devant l'Asie-Océanie (36,1 %), l'Amérique du Nord (13,9 %) et le Moyen-Orient (4,8 %). Côté importations, l'ordre demeure le même. L'Europe accueille 36,5 % des importations mondiales, l'Asie-Océanie 32,1 %, l'Amérique du Nord 18,9 % et le Moyen-Orient 4,1 %.



QUID DE LA FRANCE ?

En 2017, les importations ont représenté 31,9 % de la demande intérieure française, nous apprend l'Insee. Un taux qui, outre durant les périodes de crise financière, n'a cessé de progresser.

En 2000, il était de 27,9 %, en 1980 de 22,5 % et en 1960 de 13,1 %. Pour ce qui concerne les exportations, l'évolution est très comparable. En 1960, ces dernières représentaient 15,6 % du PIB français. Désormais, elles pèsent pas moins de 30,8 % du produit intérieur brut national.

En termes de secteurs, c'est l'industrie qui est la plus concernée par la mondialisation. Ainsi, en 1960, la part des exports dans la production française industrielle était de 12,6 %. Aujourd'hui, elle représente plus de 50 %. Parallèlement, la part des importations dans la demande intérieure industrielle française est passée de 7,2 % en 2002 à 35,3 % en 2017.

Romain Viennois, fondateur de France Hostels

« NOUS VOULONS COMBLER LE DÉFICIT D'OFFRE EN FRANCE »

La jeune société veut imposer sa marque et son réseau d'hostels comme référence sur le marché de l'hébergement pour les jeunes.



Romain Viennois
Fondateur de
France Hostels.

Quel a été votre parcours d'entrepreneur ?

Romain Viennois : après Sciences Po, j'ai effectué un tour du monde lors duquel j'ai testé beaucoup d'auberges notamment en Australie avec des hébergements très éloignés de l'image traditionnelle des auberges de jeunesse. À mon retour, après un master à l'ESCP, j'avais en tête le projet d'ouvrir mes propres auberges de jeunesse à Paris où il y avait un déficit cruel d'offres. Mais, je me suis rendu compte très vite que c'était compliqué de convaincre des investisseurs à 22 ans sans apport et sans aucune expérience opérationnelle dans le secteur.

J'ai finalement intégré le groupe britannique Beds and Bars qui cherchait à s'implanter en France. J'y suis resté 15 ans en occupant toutes les fonctions opérationnelles pour me former (*nightporter, barman, yield manager...*). En 2015, quand je suis parti, j'étais le DG de la filiale France et directeur du développement pour le groupe. Je suis parti avec un collègue avec toujours en tête le projet de lancer mon propre business dans ce secteur.

Quelle était l'idée de départ à la création de France Hostels et comment a démarré l'aventure ?

R. V. : accueillir des jeunes touristes dans des hébergements dédiés partagés n'était pas une idée nouvelle en soi, les auberges de jeunesse ayant 100 ans d'existence. Mais nous voulions le faire mieux avec des établissements plus beaux, mieux placés, plus conviviaux et combler un déficit d'offres en France. Notre intuition, en 2015, était que nous étions « *time to market* ». Les investisseurs, collectivités et promoteurs immobiliers semblaient prêts pour s'impliquer dans ces nouvelles offres innovantes en France. Nous sommes allés voir Bpifrance qui est entré au capital dès la création de la structure à hauteur de 25 %.

Quelles sont les spécificités de vos hostels ?

R. V. : nous ciblons les 18-30 ans en voyage indépendant et notre produit se démarque par son accessibilité, sa convivialité et sa facilité. Le premier pilier est l'accessibilité en termes de prix, mais aussi d'emplacement car nos clients veulent être au centre des villes.



Les hostels misent sur la convivialité et la modernité des espaces communs et des chambres partagées.

Notre deuxième pilier est la convivialité. Au-delà d'une simple prestation de sommeil, la promesse d'un hostel, c'est de faire en sorte que les gens se rencontrent dans un environnement bienveillant et sympathique. D'où l'importance de nos espaces communs et d'où aussi le nom de nos établissements « The People Hostel ». Le troisième pilier, c'est la facilité, les jeunes étant lassés des files d'attente et des process à l'ancienne. La notion de facilité va de pair avec l'introduction de solutions technologiques.

Quelles sont ces solutions technologiques ?

R. V. : dans le métier du super économique, chaque geste compte. Notre exigence est de garder l'élément humain dans l'accueil. Nous voulons que nos collaborateurs aient du temps pour guider et conseiller nos clients et soient déchargés de l'administratif. Face à l'absence de solutions existantes sur le marché adaptées à nos besoins, nous nous

sommes donc lancés dans le développement d'une technologie propriétaire remplissant différentes fonctionnalités. En amont, c'est, par exemple, la gestion de la réservation qui offre la possibilité de choisir, comme dans un train, l'emplacement du lit dans un dortoir. En aval, la présence de bornes interactives à l'entrée de l'hostel permet de faire son *check in* en un temps record.

Par ailleurs, le bracelet remis à chaque client à son arrivée donne accès à la chambre, à son casier privé dans le dortoir, et permet de régler ses consommations au bar.

Parlez-nous de votre premier hostel à Lille ?

R. V. : comme pour beaucoup le démarrage d'une start-up s'apparente à une course de marathon. D'autant que l'hébergement touristique est un métier étroitement lié à celui de l'immobilier qui prend énormément de temps, surtout dans le cas d'une création d'hôtel. Il faut

FICHE D'IDENTITÉ

DÉNOMINATION

France Hostels (enseigne The People Hostel)

ACTIVITÉ

Hébergement touristique pour les jeunes

CRÉATION

2015

PARC

2 hostels (Lille et Les Deux Alpes)

EFFECTIF

4 personnes à la structure de tête à Paris, 20 aux Deux Alpes (2 permanents), 18 permanents à Lille

compter 4 ans pour un projet immobilier ex nihilo bien réalisé. Chaque projet nécessite environ 2 ans en amont pour préparer le dossier, convaincre des investisseurs, déposer un permis de construire... Les 2 années suivantes sont dédiées aux travaux.

Pour accélérer au démarrage et pouvoir tester rapidement notre concept au travers d'un projet pilote, nous avons donc fait le choix de la reprise du fonds de commerce d'un hostel existant à Lille, le Gastama, en juillet 2017. Ce premier projet nous a permis d'engranger tout de suite du chiffre d'affaires, de former nos collaborateurs et de tester nos développements technologiques. Nous avons entrepris des travaux de rénovation à hauteur de 200 K€ tout en maintenant l'hôtel en activité.



« L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE EST UN MÉTIER ÉTROITEMENT LIÉ À CELUI DE L'IMMOBILIER »

Votre deuxième hostel aux Deux Alpes vient d'ouvrir ?

R. V. : ce second établissement, ancien centre de l'UCPA, a été entièrement rénové. Le projet a pris plus de 3 ans jusqu'à son ouverture en décembre dernier. Il se compose de 364 lits répartis entre 44 chambres de 2 et 41 chambres partagées, d'espaces communs généraux et offre un service 2.0.

Comment financez-vous vos projets liés à des créations ex nihilo ?

R. V. : nous ne sommes pas propriétaires des murs et n'avons pas vocation à l'être. Par exemple, pour notre hostel aux Deux Alpes, l'investissement total se chiffre à

11 M€ (foncier, travaux, équipement, aménagement). Il a été supporté à hauteur de 9,5 M€ par la Foncière Hôtelière des Alpes, propriétaire de l'immeuble. France Hostel a pris à sa charge le reste (mobiliier, équipements, dépôt de garantie pour le loyer...). Pour chaque projet, nous investissons entre 1 et 2 M€. Nous sommes accompagnés par Bpifrance depuis le démarrage. Nous avons réalisé une deuxième levée de fonds de 3,3 M€ en janvier 2018 auprès de Bpifrance et d'Extendam, spécialiste de l'investissement dans le secteur de l'hôtellerie.

Quels sont les autres projets en cours ?

R. V. : nous sommes en travaux sur 3 projets en propre sur Marseille, Strasbourg et Paris. L'hostel de Marseille (208 lits) ouvrira au printemps 2020, celui de Strasbourg (270 lits), implanté dans l'ancienne Manufacture de tabac, est prévu pour la fin 2020 et celui de Paris (404 lits), boulevard Morland, au printemps 2021.

Envisagez-vous la franchise ?

R. V. : nous avons un projet d'hostel en franchise sur Paris qui ouvrira en juillet prochain dans le 12^e arrondissement (150 lits). Nous pensions le faire plus tard, une fois le modèle éprouvé, mais l'opportunité s'est présentée.

Quelles sont vos ambitions de développement ?

R. V. : nous voulons devenir le premier réseau français en matière d'hébergement de jeunesse. Nous orientons nos développements toujours en France, dans des grandes villes, mais aussi dans d'autres stations de montagne. Nous regardons attentivement la franchise, moins coûteuse en investissement.

LA COUR DES COMPTES TRAQUE LES TAXES À FAIBLE RENDEMENT

La France compte encore plus d'une centaine de petites taxes qui complexifient le paysage fiscal national.

Récemment adressé au Premier ministre, Édouard Philippe, par le premier Président de la Cour des comptes, Didier Migaud, un référé fait le point sur une particularité française : le trop grand nombre de taxes à faible rendement. Et ce n'est pas la première fois que les magistrats de la rue Cambon attirent l'attention de l'État sur ces impôts, souvent issus d'un autre temps, et dont le rendement annuel ne dépasse pas 150 M€.

QUEL EST LE PROBLÈME ?

Il est d'abord reproché à nombre de ces taxes d'être inadaptées au marché intérieur européen. Créées avant sa construction, elles sont très souvent inconnues des opérateurs étrangers qui, en l'absence de contrôles aux frontières intra-européennes, ne les acquittent jamais, au contraire de leurs concurrents français. « *Leur maintien dans un espace européen créé pour permettre la libre circulation des biens et des marchandises apparaît peu cohérent* », précise Didier Migaud.

Mais là n'est pas le seul problème. Certaines de ces taxes, comme celle sur les huiles végétales destinées à la consommation humaine, présentent des coûts de gestion très élevés ; d'autres comme la taxe de balayage, initiée en 1873, n'est plus appliquée que dans 5 communes françaises. D'autres, enfin, ont des objets identiques ou très proches. Leur maintien fait ainsi peser sur les redevables le risque de payer plusieurs impôts pour une même opération.

UN MAQUIS INEXTRICABLE

Sans surprise, la Cour des comptes souhaite que ces taxes soient fondues dans des impôts existants dont les contours sont mieux appréhendés ou tout simplement supprimées. Mais pour y parvenir, l'État doit commencer par les inventorier, ce qu'elle ne fait pas. Un cas unique en Europe !

Ainsi, « *la Cour estime indispensable que soit rendu public annuellement un inventaire exhaustif des taxes à faible rendement, quels que soient le texte qui les a instituées, l'organisme collecteur et le bénéficiaire* ». À suivre...



JANVIER

Des impôts supprimés en 2019

La loi de finances pour 2019 a supprimé certains de ces impôts à faible rendement comme la taxe sur les farines, la taxe sur les céréales, la taxe sur la chaptalisation ou encore la contribution au poinçon de garantie des métaux précieux.

20 % DE COÛT DE COLLECTE

Dénoncés par la Cour des comptes, le droit de passeport des navires de plaisance et le droit annuel de francisation et de navigation qui ne rapportent que 45 M€ par an génèrent un coût de collecte équivalent à près de 20 % de leur produit.

TEMPS DE TRAVAIL

2 FOIS PLUS D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES EN 17 ANS !

Depuis le 1^{er} janvier 2019, dans une certaine limite, les salariés français peuvent réaliser des heures supplémentaires sans payer de charges sociales, ni d'impôt sur le revenu. Une mesure adoptée en réponse au mouvement des « Gilets jaunes » qui nous amène à nous intéresser à l'importance de cette pratique salariale en France.

Selon une étude de la Darès, le volume d'heures supplémentaires réalisé, en moyenne, par les salariés des entreprises de plus de 10 employés était, au 3^e trimestre 2018, de 10,6 h. Si on le compare au chiffre enregistré au cours du même trimestre de l'année 2002, on observe plus qu'un doublement (5,2 h). Une progression fortement corrélée à la taille de l'entreprise. Ainsi, alors que les grandes structures (+500 salariés) ont vu le nombre d'heures supplémentaires passer, entre 2002 et 2018, de 2,4 h à 4,5 h, les plus petites ont connu une hausse plus marquée : de 7,6 h à 19,7 h pour les entreprises employant de 20 à 49 salariés et de 8,3 h à 22,9 h pour celles comptant de 10 à 19 salariés.

Et la taille n'est pas le seul critère ayant une influence sur le recours aux heures supplémentaires. Le secteur compte également. Ainsi, alors qu'au 3^e trimestre 2018, dans les entreprises de la finance et des assurances, le nombre moyen d'heures supplémentaires n'était que de 1,5 h, il atteignait 17,6 h dans le transport, 19,2 h dans la construction et 24,3 h dans le secteur de l'hébergement et de la restauration.



CRÉATIONS D'ENTREPRISE

PLUS DE 590 000 ENTREPRISES CRÉÉES EN 2017

Une récente étude de l'Insee nous permet de faire un point rapide sur les créations d'entreprises intervenues en France en 2017. Il y apparaît ainsi que sur l'ensemble des activités marchandes non agricoles, au cours de l'année 2017, 591 267 entreprises (toutes formes confondues) ont vu le jour sur l'ensemble du territoire (France métropolitaine, Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion et Mayotte). Le secteur dans lequel le plus grand nombre

d'entreprises ont été créées est celui des services aux entreprises (35,3 %) devant le « commerce, transport, hébergement, restauration » (29 %), les services aux particuliers (21,1 %), la construction (10,3 %) et l'industrie (4,2 %). Sans surprise, d'un point de vue géographique, l'Île-de-France, avec 178 500 créations, se hisse sur la plus haute marche du podium des régions créatrices d'entreprises en 2017. Avec « seulement » 70 160 entreprises créées, l'Au-

vergne-Rhône-Alpes s'octroie la seconde place devant la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (58 154 créations d'entreprise). Les 3 régions dans lesquelles moins de 20 000 entreprises ont vu le jour, en 2017, sont la Bretagne (19 514), le Centre-Val de Loire (14 913) et la Corse (3 970). Enfin, en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane, à La Réunion et à Mayotte, en 2017, ont respectivement été créées 4 399, 3 144, 1 347, 6 249 et 928 entreprises.

PRIME « MACRON »

QUI LA VERSE ?

À en croire un récent sondage réalisé par l'Association nationale des directeurs des ressources humaines (ANDRH), pas moins de 74 % des entreprises interrogées ont décidé de verser à certains de leurs salariés la désormais célèbre « prime Macron ». Pour mémoire, cette dernière est née d'un appel lancé par Emmanuel Macron en pleine crise des « Gilets jaunes » invitant les entreprises à verser une prime exceptionnelle à leurs salariés les plus faiblement rémunérés. Cette prime, dans la limite de 1 000 € et sous conditions de revenu de son bénéficiaire, est exonérée de charges sociales et défiscalisée. En termes de montant, la prime versée par les entreprises de plus de 1 000 salariés est de 583 € en moyenne, alors que celle versée par les adhérents de l'ANDRH comptant moins de 11 employés atteint 687 €. Côté secteurs, c'est dans le transport (88 %) et dans la santé et l'action sociale (88 %) que l'on trouve le plus d'entreprises engagées à verser cette prime. Viennent ensuite les secteurs de la finance et des assurances (87 %). En revanche, moins de 50 % des entreprises des services administratifs, mais aussi de l'art, du spectacle et des activités récréatives procéderont à son versement.



EMPLOIS

MOINS DE CRÉATIONS QU'EN 2017

Selon l'Insee, le secteur privé a créé, en 2018, quelque 106 100 postes (équivalents temps plein) pour atteindre un total d'un peu plus de 19,4 millions d'emplois. Hors intérim, le nombre de créations d'emplois de salariés est de 135 000 (contre 253 000 en 2017). Ainsi, l'Insee précise que 29 000 postes d'intérimaires ont été supprimés au cours de l'année 2018. Une inflexion qui, pour nombre d'économistes, traduit un tassement de la croissance économique. Dans ce contexte morose, l'agriculture parvient à maintenir une hausse de l'emploi de 2 %, comme en 2017. Les services marchands marquent le pas en ne progressant que de 0,7 % (contre 1,9 % en 2017). Enfin, la construction se maintient (+1,4 % en 2018 contre +1,6 % en 2017) et l'industrie recule une fois de plus (-0,1 % en 2018 contre -0,3 % en 2017).

SECTEUR AGRICOLE

LA FRANCE, PREMIÈRE PUISSANCE EUROPÉENNE

Les dernières années ont été très dures pour le secteur agricole notamment en raison de la crise du lait et des céréaliers. Toutefois, l'année 2018 a permis de renouer avec la croissance.

Ainsi, la contribution au PIB de l'agriculture a enregistré une hausse de 8,9 % cette année pour atteindre 6,7 %. Une embellie qui se traduit également par des exportations en augmentation. Ces dernières ont ainsi généré un excédent de 6,6 Mds€ (en hausse de 1 Md€ par rapport à 2017).

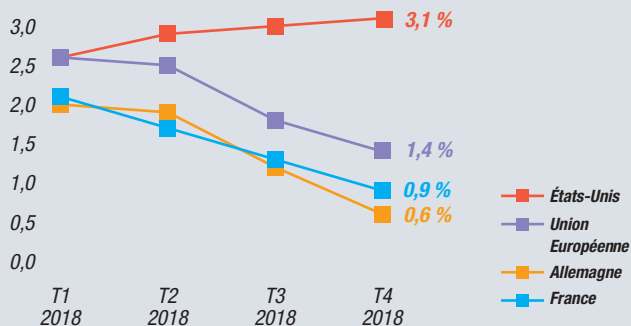
Aujourd'hui, la France reste la première puissance agricole européenne avec une production estimée,

en 2018, à 73 Mds€. Elle se classe devant l'Allemagne (56 Mds€) et l'Italie (51 Mds€).

En outre, avec ses 30 millions d'hectares mis en culture, notre pays abrite également la plus grande surface agricole d'Europe.

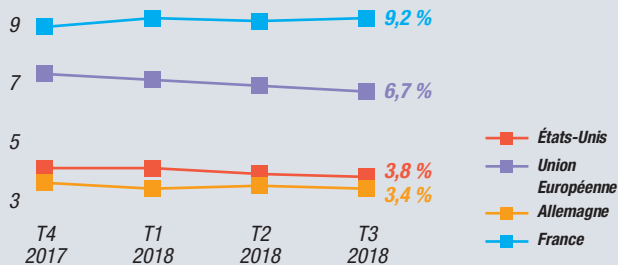
Côté population, selon la Mutualité sociale agricole (MSA), la France comptait, en 2018, quelque 448 500 agriculteurs. Un chiffre qui ne cesse de baisser depuis des années et qui devrait encore fortement reculer compte tenu du fait que plus de la moitié des agriculteurs ont plus de 50 ans et devraient donc prendre leur retraite dans les 10 ans qui viennent.

ÉVOLUTION DU PIB (EN VARIATION ANNUELLE EN %)



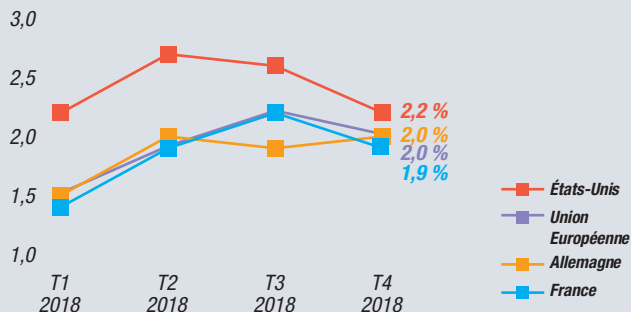
SOURCE : OCDE

TAUX DE CHÔMAGE (EN % DE LA POPULATION ACTIVE)



SOURCE : OCDE

PRIX À LA CONSOMMATION (EN VARIATION ANNUELLE EN %)



SOURCE : OCDE

➔ **+0,2 %**

Les prix de production des services vendus aux entreprises françaises ont augmenté de 0,2 % au 4^e trimestre 2018.

SOURCE : INSEE

➔ **+3 PTS**

En février 2019, l'indicateur de confiance des ménages dans l'économie gagne 3 points et atteint 95 points (moyenne longue période : 100 points).

SOURCE : INSEE

➔ **+0,2 %**

Les prix de production de l'industrie ont augmenté de 0,2 % en janvier 2019.

SOURCE : INSEE

➔ **+13,8 %**

En janvier 2019, le nombre total de créations d'entreprises tous types d'entreprises confondus est en hausse de 13,8 % (après +0,6 % en décembre 2018).

SOURCE : INSEE